

# CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

<b>NOM ET PRÉNOM</b>			
RÉSIDENT 250 € <input type="checkbox"/> NON RÉSIDENT 600 € <input type="checkbox"/>	ASSOCIATION LOCALE <input type="checkbox"/> GRATUIT	ASSOCIATION DE LA CDC (COMMUNAUTÉ DE COM- MUNES) OU DE L'ANCIENNE CDC 50 € <input type="checkbox"/>	ASSOCIATION EXTÉRIEURE 150 € <input type="checkbox"/>
<b>ADRESSE</b>			
TÉLÉPHONE	PORTABLE	E-MAIL	
OBJET DE LA MANIFESTATION		DATE DE LA MANIFESTATION	NOMBRE DE PERSONNES
<b>PÉRIODE D'UTILISATION</b>			
<b>ÉTAT DES LIEUX ENTRANT</b>		<b>ÉTAT DES LIEUX SORTANT</b>	
EN PÉRIODE SCOLAIRE, L'ÉTAT DES LIEUX ENTRANT EST ÉTABLI LE VENDREDI À 16 H.			
<b>PRIX DE LA LOCATION</b>			
<b>DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SÉCURITÉ INCENDIE</b>			
PIÈCES FOURNIES	AUTORISATION DE PRÉLÈVE- MENT <input type="checkbox"/>	AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT DE CAUTION <input type="checkbox"/>	ATTESTATION ASSURANCE <input type="checkbox"/>
PIÈCES REMISES	DOUBLE CONTRAT <input type="checkbox"/>	RÈGLEMENT INTÉRIEUR <input type="checkbox"/>	MÉMO DE L'UTILISATEUR <input type="checkbox"/>
<p><b>UN ÉTAT DES LIEUX SORTANT CONTRADICTOIRE SERA ÉTABLI ENTRE LES 2 PARTIES. EN CAS DE MÉNAGE NON EFFECTUÉ OU DE MANIÈRE INCORRECTE OU EN CAS DE DÉPÔT DE DÉCHETS, IL SERA RETENU UN FORFAIT DE 100€ VENANT EN SUPPLÉMENT DU COÛT DE LA LOCATION.</b></p> <p><b>VOTRE ASSURANCE COUVRE LES DÉGÂTS LIÉS À L'INCENDIE OU DÉGÂTS DES EAUX UNIQUEMENT. TOUS LES DÉGÂTS AUTRES, INTERVENANT DURANT LA LOCATION, SERONT À LA CHARGE DU LOUEUR.</b></p> <p><b>TOUTEFOIS, CES DÉGÂTS POURRONT ÊTRE PRIS EN COMPTE SI VOTRE ASSURANCE COMPORTE L'OPTION « BRIS ACCIDENTELS SUR LES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES ».</b></p> <p>LE LOUEUR RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES, S'ENGAGE À LE RESPECTER.</p>			
<b>FAIT À LESTIAC SUR GARONNE, LE</b>			
LE LOUEUR, RESPONSABLE DE LA LOCATION		LE BAILLEUR, MONSIEUR LE MAIRE, OU SON REPRÉSENTANT	